



**PRÉFET
DE LA
CÔTE-D'OR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Dijon, le 03/04/2024

COMMUNIQUE DE PRESSE

Intempéries en Côte-d'Or : la décrue se poursuit Point de situation à 11H00

Le département de la Côte-d'Or est toujours en **vigilance orange** « Crues ».

Voici les niveaux de vigilance selon les secteurs concernés :

Pour en savoir plus : <https://www.vigicrues.gouv.fr/>



Vigilance rouge :

- Armançon : Lente décrue. Le niveau reste élevé.

Vigilance orange :

- Serein : décrue ce jour depuis 12 heures
- Seine Amont : la décrue commence à s'amorcer mais les niveaux restent haut aujourd'hui
- La Brenne : décrue ralentie par les chutes de pluie de ce jour
- L'Ouche : la décrue se généralise sur l'amont du tronçon et se stabilise à l'aval.

Vigilance jaune :

- Saône de la lanterne à l'Ognon : les faibles pluies du jour auront peu d'impact sur la tendance à la hausse des hauteurs d'eau
- Saône de l'Ognon au Doubs : les ondes de crues sont généralisées sur l'ensemble du tronçon et les faibles pluies du jour seront sans conséquence. Le niveau est toujours en légère hausse à Auxonne avec une hauteur d'eau prévisible à 3,05 m sachant que le niveau de crue est à 4,40 m.

Sur le secteur de la Tille, une vigilance particulière prévaut compte-tenu de l'augmentation du niveau de l'eau. Les maires des communes concernées ont été alertés par la préfecture et sont mobilisés pour faire face à d'éventuels débordements. A Champdôtre, le niveau de l'eau est monté jusqu'à 2m40. Le maire a donc ouvert dans la soirée une salle communale, avec l'appui de l'association départementale de sécurité civile, pour accueillir à titre préventif les habitants concernés. Pour autant la commune n'est pas inondée.

A Châtillon/Seine : le centre de secours a été partiellement inondé mais sans dégât. On constate une légère baisse des niveaux d'eau.

A Blaisy-Bas : 10 cm d'eau étant présents dans le tunnel ferroviaire, le trafic SNCF a donc été ralenti hier après-midi et cette nuit. Le trafic est désormais rétabli.

330 appels au [SDIS 21](#) ont donné lieu à un déplacement des pompiers depuis dimanche 31 mars : 114 personnes ont été évacuées et 410 sont sinistrées.
Le SDIS est intervenu dans 111 communes mobilisant jusqu'à 150 sapeurs-pompiers au plus fort de l'événement (2 actuellement).

[Au niveau de la circulation routière](#), il est à noter 20 routes fermées :

Secteur Auxois-Morvan : 7

Secteur châillonnais : 2

Secteur dijonnais : 6

Secteur Beaune : 2

Secteur Dijon : 3

On note aussi 80 routes inondées mais sur lesquelles il est possible de circuler avec prudence.

[Reconnaissance de catastrophe naturelle](#)

Une procédure accélérée de traitement des dossiers de reconnaissance de catastrophe naturelle a été mise en place par le ministère de l'Intérieur.

Afin d'en bénéficier, les communes sinistrées doivent déposer leur demande d'ici vendredi 5 avril midi, pour qu'elle soit étudiée lors de la commission spéciale du mardi 9 avril.

Passé ce délai, elles pourront encore déposer une demande de reconnaissance, mais celle-ci sera traitée avec des délais plus longs.

Le dépôt de la demande de reconnaissance naturelle est une démarche indépendante des démarches que les particuliers doivent faire auprès de leur assurance.

Les communes ayant déjà déposé une demande n'ont pas besoin d'en déposer une nouvelle.

Pour déposer leur demande : <https://www.icatnat.interieur.gouv.fr>.